



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....32

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur RICHARD

Délibération numéro :
2018/153

**Subvention exceptionnelle
pour la manifestation « 60
ans » du SOM Basket**

ETAIENT EXCUSES : Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

PROCURATIONS : Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.



Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché à la porte de la mairie le : jeudi 27 septembre 2018, la convocation du conseil avait été envoyée le vendredi 14 septembre 2018

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions générales d'ordre financière prise notamment en son article 31

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations prise notamment en son article 10,

Considérant l'implication forte du SOM Basket à la vie locale et ce, depuis 1958,

Considérant que l'association SOM Basket organise une manifestation d'envergure à l'occasion des 60 ans du club,

Considérant le rapport de Monsieur Hugues Richard, adjoint au maire chargé des sports et de l'événementiel sportif,

Après avis de la Commission sports/santé en date du 13 septembre 2018, il est demandé au Conseil Municipal :

- 1- D'attribuer au SOM Basket une subvention exceptionnelle de 1 000 €,
- 2- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement de cette subvention et à accomplir toutes les démarches en découlant.

La dépense est inscrite au budget sports/santé TS 124 Nature 6574 Fonction 40

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

 Maire de Millau
Nicolas SAINT-PIERRE